

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VISION DE L'ARBRE ET  
DU PROJET CANOPÉE – NATURE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation de divers travaux de mise en œuvre du plan de Vision de l'arbre et du projet Canopée sur des sites relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération. Ce projet vise à maintenir une forêt urbaine de qualité et en santé ainsi qu'à intégrer les arbres en aménagement urbain. Ce projet inclut la plantation d'arbres et les diverses activités de mise en œuvre du plan de Vision de l'arbre.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées.
- 3.** Le projet nécessite également l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition d'arbres, de matériaux et de biens requis pour sa réalisation.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 12 877 000 \$.

**TOTAL : 12 877 000 \$**

Annexe préparée le 14 janvier 2022 par :

---

Karine Deschesnes  
Arrondissements de Beauport et de  
Charlesbourg